

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

M. Albert MATOCQ-GRABOT
Maire,
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
BP 73089
25603 SOCHAUX CEDEX



Monsieur le Maire,

Vous avez transmis au Département, pour avis, en application des dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que celui-ci appelle de ma part les observations suivantes :

▪ **Au titre de la politique de l'eau et de l'assainissement**

Si la situation en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement est exposée dans le diagnostic, il n'est par contre pas conclu, dans la pièce « 1.2. Justifications du PLU », sur la capacité de la ressource et des équipements à répondre aux besoins générés par le développement prévisionnel.

▪ **Au titre de la politique des déchets**

Il serait souhaitable de mentionner dans le rapport de présentation la présence d'un ancien site de décharge (cf. fiche jointe), localisé entre le stade et le collège.

▪ **Au titre de la politique de l'habitat**

L'existence d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH), en lien avec le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 de Pays de Montbéliard Agglomération qu'il a pris en compte, mérite d'être rappelée dans le rapport de présentation. Le projet de PLU ne s'inscrit pas en contradiction avec les orientations de ce plan, au vu des enjeux retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

.../...

.../...

Pour autant, il serait intéressant de rappeler les enjeux socio-économiques locaux, le diagnostic établi dans le cadre du PDH ayant mis en évidence sur le secteur de l'Aire urbaine :

- le devenir du parc ancien/obsolète et la lutte contre la précarité énergétique, et plus globalement la requalification de certains quartiers ou centres-bourg qui n'ont pas bénéficié de financements spécifiques de type ANRU ;
- le logement des personnes âgées ;
- le logement des publics les plus précaires ;
- l'animation d'une politique locale de l'habitat large et fédératrice, et la construction d'un développement résidentiel favorisant la complémentarité entre les communes et les EPCI pour éviter une concurrence trop forte entre les collectivités et entre les produits immobiliers, aux conséquences défavorables pour le devenir de tout le secteur.

▪ **Au titre de la politique de l'énergie**

Il conviendrait, en p. 46 de la pièce « 1.2. Justifications du PLU », de rappeler l'existence d'un Schéma régional éolien et du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Aire Urbaine. S'agissant du règlement des zones UX et UZ, il est précisé que « les éléments particuliers aux constructions bioclimatiques ou solaires (srrcs, capteurs solaires...) sont autorisés s'ils sont intégrés dès la phase de conception de la construction, ou a posteriori à condition que leur localisation respecte les logiques architecturales de la zone ». Or, la formulation de la condition, trop vague, risque de conduire à des difficultés d'interprétation, et comme il n'est réglementairement plus possible de s'opposer à la mise en œuvre d'équipements de production d'énergie renouvelable, il serait sans doute judicieux d'adopter une formulation positive, en faveur notamment de la mise en place de panneaux solaires en toiture.

En conclusion, le Département émet un avis favorable sur le projet présenté ; je vous invite néanmoins à prendre en compte les remarques formulées précédemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur Général Adjoint*



Jean-Louis GUILLET

FICHE DE SYNTHESE GENERALE

Commune
SOCHAUX

N° Site
25547-1

Catégorie globale de risque
C

1. Données générales du site

Extrait cartographique - 1 / 25 000



Photo



Coordonnées Lambert : X **939200** Y **2288950**

Lieu-dit : **Collège**

Type **DB** Surface estimée **8400** m²

Date du diagnostic **12/04/02** Personne présente

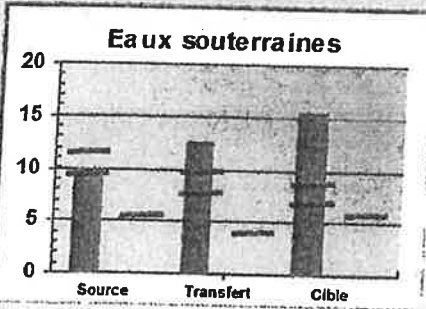
Activité **O** Volume estimé **25200** m³

Site inventorié en 1991 Identité **Resp communal**

Historique - Nature des déchets

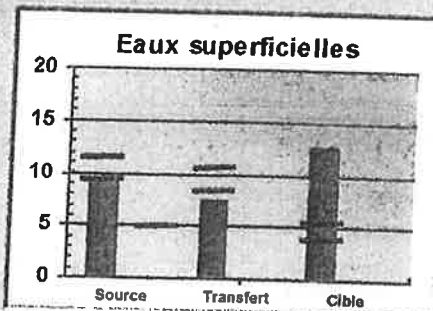
Décharge brute de volume élevé, ouverte au milieu des années 1980. Elle n'a jamais reçu d'ordures ménagères, son activité s'est limitée au dépôt des déchets verts et inertes. Elle n'est utilisée qu'occasionnellement depuis 2000.

2. Synthèse des impacts



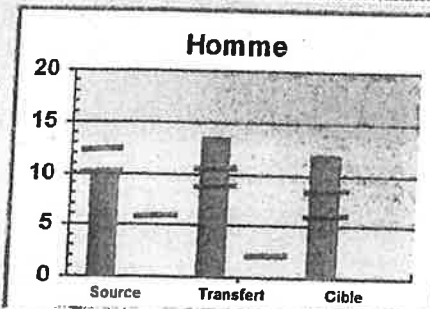
Catégorie de risque

C
Note moyenne / 20
12,5



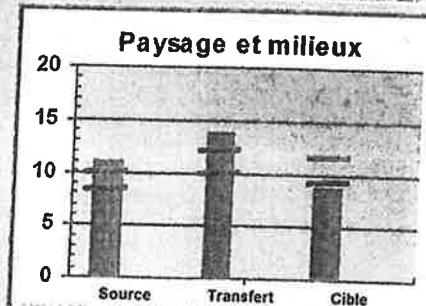
Catégorie de risque

D
Note moyenne / 20
9,9



Catégorie de risque

C
Note moyenne / 20
11,9



Catégorie de risque

D
Note moyenne / 20
11,2

3. Problématique du site

Volume de dépôt élevé. Néanmoins la nature des déchets (inertes et déchets verts uniquement) présente peu de risques. Ils reposent sur des terrains meubles et perméables (alluvions). La nappe alluviale est estimée à quelques mètres de profondeur, elle n'est pas exploitée à moins d'un kilomètre de la décharge. Une rivière, la Savoureuse, coule à 250 m du site et rejoint l'Allan à environ 500 m. Le site se trouve à proximité d'un collège, en périphérie d'une zone urbaine. L'impact sur le paysage et les milieux n'est pas significatif.

FICHE DE SYNTHÈSE - DEFINITION DES SUITES A DONNER

COMMUNE

N° Site

Catégorie de risque

SOCHAUX

25547-1

C

1. Suites à donner - Besoins à court terme

Besoin immédiat d'une étude préalable avant travaux

Cotéstimé de l'étude (en CHF)

0

Objectifs

- Caractériser le potentiel polluant
- Caractériser les possibilités de transfert
- Mesurer les impacts sur les milieux
- Définition et chiffrage de travaux particuliers
- Autre objectif d'étude

Besoin immédiat en travaux sans étude préalable

Cotéstimé des travaux (en CHF)

8 300

Objectifs

- Libérer l'emprise (partiellement ou totalement)
- Effacer l'impact visuel (regroupement, évacuation, nivellement, couverture...)
- Limiter les percolations dans les déchets (remodelage, couverture...)
- Limiter le ruissellement vers les déchets (fossés)
- Limiter l'accès (clôture, barrière, panneau d'information)
- Autre objectif de travaux

Remarques

2. Possibilité de reconversion du site en installation de substitution

Note	Déchetterie		Centre de stockage d'inertes de proximité		Plate-forme déchets vers intercommunes de proximité	
	35	35	35	0	37	40
Aptitude	très bon		moyen	mauvais	bon	bon
Existence ou projet avancé < 10 km	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Lieu	MONTBELIARD, SELONCOURT, VIEUX-CHARMONT, VOUEJAUCOURT		BERCHE		VIEUX-CHARMONT FESCHES-LE-CHATEL	

3. Syndicats

Syndicat de collecte
Syndicat de traitement

CAPM
CAPM

4. Besoins théoriques pour les différentes catégories de déchets

- Déchets accueillis en déchetterie
- Inertes
- Déchets verts

5. Nombre total de site inventorié sur la commune

1

dont

1

site(s) diagnostiqué(s) sur le terrain

0

site(s) non diagnostiqué(s)